



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

28 septembre 2026

Déclaration liminaire CFDT au Comité Social Ministériel du 28 septembre 2026

« Allô ? Docteur ? »

Monsieur le Ministre,

Tous d'abord permettez-nous de souligner votre présence tant elle s'avère rare pour présider le CSA ministériel.

Nous ne vous voyons que via les médias pour découvrir, tel un influenceur, vos dernières tendances. Celle du moment étant : le « choc numérique ».

Comme si les agents, avant ça, n'étaient pas chaque jour sur le pont et qu'il s'agissait d'un patient à réanimer brutalement.

Plus fort que la télémédecine, vous prescrivez la thérapie par électrochocs sans être venu voir l'état réel du patient.

D'après vous, aucun problème de moyens, nous ne saurions tout simplement pas travailler donc ?

Ces mots ont choqué, ils sont inacceptables et sont une gifle à l'ensemble des personnels qui sont chaque jour au contact et au services de nos concitoyens.

La réalité est qu'après un été épuisant à rouvrir tous les dossiers et à gérer l'explosion de la population pénale, il n'y a eu aucun mot de remerciement du ministre après ces propos.

Pourtant, nul besoin de budget pour reconnaître publiquement l'investissement de l'ensemble des agents de ministère. **La reconnaissance serait-elle aussi gelée que le budget malgré l'été caniculaire ?**

La CFDT tient à vous parler des symptômes oubliés dans votre diagnostic :

- ⇒ **Le record du nombre de détenus** qui ne cesse d'être battu, faute de mise en place effective d'un mécanisme de régulation carcérale ;
- ⇒ Les agents de la **filière administrative et technique** qui attendent toujours leur **revalorisation** dont on nous dit que le budget est gelé alors que les agents voient, eux, les prix flamber ;
- ⇒ La signature ministérielle qui semble se dévaluer puisque les **engagements pris dans le cadre des réformes à la DSJ** pour l'ensemble des corps ne sont toujours pas intégralement respectés ;
- ⇒ Réformes statutaires non accompagnées de la discussion sur **l'organisation des juridictions**, pourtant essentielle et incontournable. Combien de temps reculerez-vous encore ?

- ⇒ **Des perspectives de carrière remise en cause**, faute d'action volontariste et effective : plans de requalification C en SA et SA en attachés mais aussi le déploiement ambitieux et sincère d'une véritable filière technique ministérielle ;
- ⇒ **Des négociations statutaires inachevées** et pour lesquelles l'aboutissement est toujours en attente :
Cadres éducatifs et Directeurs de services PJJ, Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, Directeurs des services pénitentiaires ;
- ⇒ L'absence de toute volonté affichée de revaloriser les **personnels de la filière sociale**, acteurs incontournables à l'heure où les difficultés percutent désormais indifféremment les uns et les autres.

Mais pour tous ces symptômes il faudrait un traitement de fonds, sans doute moins vendeur médiatiquement.

Parlons de votre traitement donc : « un choc numérique ».

Créer rapidement des outils et les déployer précipitamment, tout le contraire de ce qu'il faut faire en matière numérique.

Votre protocole de soins **occulte la dimension humaine** du service public de la justice.

A tel point d'ailleurs que la direction des victimes et des usagers, fer de lance de vos précédentes interventions médiatiques, a disparu pendant l'été. Où est-elle ? Des agents attendent de savoir dans quel cadre ils vont travailler. En matière de QVCT, « peut mieux faire » !

Monsieur le Ministre, déployer une dématérialisation totale, sans prendre le temps de la concevoir et d'organiser sa mise en place progressive, c'est irréaliste.

Reprenez notre déclaration liminaire du mois de juillet, nous y listions les dysfonctionnements.

Un nouvel exemple récent : **Imprim'FIP**.

Un applicatif pour lequel le ministère dépend intégralement des décisions de la DGFIP. Dernière consigne en date : rattacher la seule boîte mail fonctionnelle de réception au directeur de greffe ou au DSGJ identifié. Le tout sans possibilité d'identification du service émetteur de la LRAR dans l'applicatif !

Et ce n'est qu'un exemple des dysfonctionnements remontés, allez-vous malgré tout forcer le déploiement Imprim'FIP pour les LRAR ?

Dans ce scénario, le seul choc qui sera perçu sera celui du mur quand on le percute.

La confiance envers les évolutions technologiques au sein de notre ministère est aujourd'hui compromise par l'instabilité chronique des outils informatiques avec les bugs permanents.

En effet, l'utilisation empirique de logiciels insuffisamment consolidés et la récurrence des bugs entravent le bon fonctionnement des services, comme en témoignent les indisponibilités prolongées du logiciel SIGNA et de tant d'autres applicatifs.

Les travaux menés tambours battants ne prévoient aucune étude d'impact sérieuse, alors que ces projets ne sont pas neutres en impact sur le temps de travail et l'organisation des services.

Le véritable effort de modernisation ne passe pas par un choc brutal, mais par la mise en place de logiciels garantissant une cohérence technique et une sérénité professionnelle pour l'ensemble des agents.

Ce qui est mené actuellement est à l'opposé **puisque tout est développé en même temps sans aucune interopérabilité à court terme, donc des logiciels qui ne communiquent pas entre eux.**

A vouloir aller vite, vous empilerez simplement de nouveaux logiciels sur les anciens, entraînant de la double saisie, des risques d'erreurs et de l'usure professionnelle.

Vouloir assembler ainsi tant de morceaux disparates ne peut que rappeler l'histoire du Docteur Frankenstein ! Un éclair et le Monstre s'éveille, ça n'existe que dans les contes.

Voulons-nous d'un Monstre Numérique ou d'un numérique au service réel des agents pour accomplir leur mission ?

Le numérique n'est qu'un outil, il doit rester au service des agents, et ce n'est pas aux agents de se plier aux incohérences de l'outil en oubliant leurs gestes métier.

M. le Ministre, l'évolution de ce ministère ne se décrète pas, elle se discute et s'accompagne. Les représentants CFDT sont prêts pour ces discussions et vous ?

Les représentants CFDT :

**Guillaume Grassaud
Ghislain Bonthoux**